



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Collano BM 866

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale:
Collano BM 866

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

▼ Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Colle pour joints

Réservé à un usage professionnel et industriel.

Utilisations déconseillées :

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:

Collano AG

Neulandstrasse 1

CH-6203 Sempach Station

+41 41 469 92 75

www.collano.com

Courriel:

sdb@collano.com

▼ Révision:

04.09.2026

▼ Version de la fiche de données de sécurité:

3.0

▼ Date de la précédente édition:

11.11.2024 (2.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+41 41 469 92 75 (Mo - Do 8:00 - 12:00 / 13:00 - 17:00 MEZ/CET)

(Fr 8:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00 MEZ/CET)

(+41 44 251 51 51 Tox Center)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. ▼ Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:

Sans objet.

Mention d'avertissement:

Sans objet.

Mention(s) de danger:

Sans objet.

▼ Conseil(s) de prudence:

▼ Générales:

Sans objet.

▼ Précautions:

Sans objet.

▼ Intervention:

Sans objet.

▼ Stockage:

Sans objet.

▼ Élimination:

Sans objet.

Substances dangereuses:

triméthoxyvinylsilane

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine

▼ Autre étiquetage:

EUH208, Contient triméthoxyvinylsilane, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
triméthoxyvinylsilane	N° CAS : 2768-02-7 N° CE: 220-449-8 REACH: 01-2119513215-52-XXXX N° index : 014-049-00-0	<2.5%	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317 Acute Tox. 4, H332	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthyl	N° CAS : 1760-24-3 N° CE: 217-164-6	<1%	Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318	

ènediamine	REACH: 01-2119970215-39-XXXX N° index :		Acute Tox. 4, H332 (ATE: 1,49 mg/L)
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine	N° CAS : 3069-29-2 N° CE: 221-336-6 REACH: n.a. N° index :	<0.5%	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318
Diocetyl tin oxide	N° CAS : 870-08-6 N° CE: 212-791-1 REACH: 01-2119971268-27-XXXX N° index :	<0.5%	STOT SE 2, H371

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

▼ Inhalation:

En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.

▼ Contact cutané:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

▼ Contact visuel:

Rincer délicatement à l'eau tiède. Retirer les éventuelles lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de gêne oculaire persistante : consulter un médecin.

▼ Ingestion:

Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque

l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. ▼ Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. ▼ Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les compatibilités en matière de conditionnement:

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage:

Sec, frais et bien ventilé

Gardez le récipient hermétiquement fermé.

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste suisse des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

Aucune information disponible.

PNEC

Aucune information disponible.

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques:

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

▼ Mesures d'hygiène:

Se laver les mains après utilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée	-	-	-
Protection de la peau:			
Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Pas d'exigences particulières	-	-	
▼ Protection des mains:			
Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Gants imperméables. Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.			
Protection des yeux:			
Type	Normes		
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166		





RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:

Pâte

Couleur:

Blanc

Odeur / Seuil olfactif (ppm):

Caractéristique

▼ pH:

Aucune information disponible.

Densité (g/cm³):

~1.54 (20 °C)

Viscosité cinématique:

>21 mm²/s

▼ Caractéristiques des particules:

Aucune information disponible.

Changement d'état

▼ Point de fusion/point de congélation (°C):

Aucune information disponible.

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):

Aucune information disponible.

▼ Point d'ébullition (°C):

Aucune information disponible.

▼ Pression de vapeur:

Aucune information disponible.

▼ Densité de vapeur relative :

Aucune information disponible.

▼ Température de décomposition (°C):

Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

>60

▼ Inflammabilité (°C):

Aucune information disponible.

▼ Température d'auto-inflammation (°C):

Aucune information disponible.

▼ Limite d'explosivité (% v/v):

Aucune information disponible.

Solubilité

▼ Solubilité dans l'eau:

Aucune information disponible.

▼ n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):

Aucune information disponible.

▼ Solubilité dans la graisse (g/L):

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:

Aucune information disponible.

▼ Capacités oxydantes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

De faibles quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et libérées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

▼ Toxicité aiguë

Produit/composant	triméthoxyvinylsilane
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (4 heures)
Valeur :	16.8 mg/L
Autres informations :	Dampf

Produit/composant	Collano BM 866
Voie d'exposition :	Orale
Test :	ATE
Valeur :	21947.90 mg/kg

Produit/composant	Collano BM 866
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	ATE
Valeur :	>2000 mg/kg

Produit/composant	Collano BM 866
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	ATE
Valeur :	>20000 ppm
Autres informations :	Gas

Produit/composant	Collano BM 866
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	ATE
Valeur :	>5 mg/L
Autres informations :	Staub/Nebel

Produit/composant	Collano BM 866
Voie d'exposition :	Inhalation

Test : ATE
 Valeur : 471.542 mg/L
 Autres informations : Dampf

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Sensibilisation cutanée

Produit/composant : Collano BM 866
 Méthode d'essai : OCDE 406
 Espèce : Cochon d'Inde
 Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune connue.

11.2. Informations sur les autres dangers

▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. ▼ Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED:

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU ***	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR/A DN/RID	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

*** Numéro ONU ou numéro d'identification

▼ Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:

Sans objet.

REACH, Annexe XVII:

triméthoxyvinylsilane est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).

:

Catégorie de danger pour les eaux (WGK): WGK 1

Autre:

Sans objet.

Sources:

RS 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) du 22 juin 2005 (Etat le 1er janvier 2020)

RS 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005 (Etat le 1er janvier 2018)

RS 813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015 (Etat le 1er avril 2020)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H371, Risque présumé d'effets graves pour les organes.

▼ Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service
 CE = Conformité Européenne
 CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 COV = Composés Organiques Volatils
 CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
 CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
 CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
 DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 ds = les déchets spéciaux
 EC = Concentration efficace
 ED = Dose efficace
 EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
 EL = Chargement efficace
 ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %
 ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
 FBC = Facteur de Bioconcentration r
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 HP = Code de propriété de dange
 IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
 IATA = Association Internationale du Transport Aérien
 IC = Concentration inhibitrice maximale X
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LC = Concentration létale
 LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains
 LD = Dose létale
 LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé
 LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé
 LOEC = Concentration minimale pour un effet observé
 LL = Chargement létal
 LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique-eau
 LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
 LT = temps létal
 M = Pour le facteur de multiplication
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
 NOAEL = Dose sans effet nocif observé
 NOEC = Concentration sans effet observé
 NOELR = Taux de chargement sans effet observable
 NU = Nations Unies
 OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVCB = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

▼ Autre

Conformément à l'Article 31 de REACH, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes comme spécifié dans l'Article 32 de REACH.

Validé par

mum

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CH-fr